

- lieu de noter que la responsabilité en ce qui a trait à un certain nombre des domaines susmentionnés peut être assumée, en entier ou en partie, par la nouvelle Division de la recherche de la Commission canadienne des transports.
- iii), iv) Les fonctions et les responsabilités de la Direction en ce qui a trait aux institutions d'éducation, à la représentation internationale et au contrôle des travaux scientifiques à l'extérieur du Canada entraîne le maintien de liaisons et l'échange de renseignements avec les groupes de planification et d'analyse économiques, les universités qui portent un intérêt à la recherche en matière de transport, les compagnies de transport, les associations commerciales et les autres organismes. En outre, la Direction donne des conseils au sujet de la formation universitaire requise pour faire face aux besoins futurs en matière de transport; elle encourage les programmes de recherche appropriés, et certains des membres de son personnel participent à différentes conférences nationales et internationales sur le transport.
- d) Dans la mesure où un changement est indiqué, certains aspects des fonctions et des buts de la Direction sont révisés par le sous-ministre plusieurs fois par mois alors que d'autres aspects sont discutés avec le Conseil de gestion (organisme comprenant le sous-ministre des Transports, les sous-ministres adjoints pour l'Air et la Marine, le sous-ministre adjoint à la direction générale, et des chefs administratifs supérieurs du Ministère) selon que l'occasion se présente. Il y a aussi un processus de liaison et de révision relativement à certains domaines d'effort de recherche et à l'efficacité de ces efforts, dont s'occupent le commissaire à la recherche de la Commission canadienne des Transports et le Directeur des méthodes et des recherches en matière de transport et leurs supérieurs respectifs, le Président de la Commission canadienne des